



Monsieur Olivier RICHEFOU
Président de la CNSIS
6 rue DUGUAY TROUIN
75006 PARIS

Arcachon, le 30 janvier 2020

Objet : Réponse au communiqué de presse du 29 janvier 2020

Réf. : FM/LM/20-10

Monsieur le Président,

Dans un communiqué de presse daté du 29 janvier 2020, vous faites état des engagements pris par Monsieur Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, concernant la revalorisation de 6 points de la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels en insistant sur le fait, que cette dépense supplémentaire de 80 millions d'euros sera assumée par l'ensemble des collectivités territoriales qui participent au financement des services d'incendie et de secours.

Vous rappelez également que le même ministre de l'Intérieur a pris des engagements envers les employeurs des sapeurs-pompiers afin de trouver les financements nécessaires et dégager les marges financières qui permettraient la mise en œuvre de cette revalorisation de la prime de feu.

Par ce courrier, je tiens à attirer votre attention sur le fait que les sapeurs-pompiers sont mobilisés depuis plusieurs mois. Leurs représentants portent un certain nombre de revendications pour lesquelles il est impératif de disposer de moyens financiers afin de permettre leur mise en œuvre.

Parmi ces revendications, il y a bien entendu la revalorisation de la prime de feu et du régime indemnitaire (indemnité de responsabilité, NBI ZUS, NBI pour les lieutenants de 2^{ème} classe, NBI de chef de groupement ...). On parle aussi de l'avenir du secours d'urgence aux personnes, des conditions de travail du personnel, de la santé et de la qualité de vie au travail, du dossier des agressions dont sont victimes les sapeurs-pompiers quotidiennement, de la situation des personnels relevant des filières administratives et techniques, de la situation des opérateurs des CTA-CODIS ...

Ces dossiers sont nombreux et nécessitent qu'ils soient hiérarchisés et traités avec les moyens nécessaires et suffisants à leur règlement. Un travail de concertation est actuellement conduit avec les services de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises sur l'ensemble des dossiers.

Dans le communiqué de presse évoqué ci-dessus, vous menacez le représentant du gouvernement et les représentants de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours d'un avis défavorable si les engagements pris n'étaient pas respectés.

Il est impératif, monsieur le président, que l'ensemble des élus, les présidents des conseils départementaux ainsi que les présidents des conseils d'administration des services d'incendie et de secours se mobilisent au moins autant que les sapeurs-pompiers professionnels ont pu le faire ces derniers mois afin d'obtenir les financements permettant la bonne conduite de l'ensemble des dossiers évoqués ci-dessus.

Les sapeurs-pompiers n'accepteront plus d'être placés au milieu d'un « jeu de ping-pong » entre les élus locaux et le gouvernement au sujet du financement des SIS.

Nous sommes collectivement en responsabilité et nous devons travailler ensemble pour la bonne marche du service public de secours pour lequel nous avons décidé de nous engager. Ce n'est certainement pas en envoyant des menaces que vous participerez à la construction apaisée du dialogue pourtant nécessaire après tous ces mois de trouble et de conflit.

Je me tiens à votre entière disposition ainsi qu'à celle de l'ensemble des élus que vous représentez avec pour objectif d'obtenir gain de cause à condition que cette démarche soit constructive et apaisée. Vous nous savez engagés et déterminés.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Frédéric MONCHY,
Président du SNSPP-PATS



Copie de ce courrier est adressé au SDIS 53 (Mayenne)

www.snspp-pats.com
contact@snspp-pats.fr



SNSPP-PATS

05.57.15.24.18

20 avenue du Général De Gaulle
33120 Arcachon